

SESSION SPÉCIALE DU 12 OCTOBRE 2005

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mercredi le douzième jour du mois d'octobre en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Absent : Michel Routhier

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de l'inspecteur municipal.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 04 octobre 2005
- 3) Convention collective des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix
- Entente de principe
- 4) Création d'un poste cadre de directrice générale adjointe et engagement
- 5) Émissaire sanitaire secteur de la falaise
- Mandat ingénieur
- Mandat laboratoire étude de sol
- Demande d'aide financière à la sécurité publique
- Demande d'aide financière au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
- 6) Parc Jean-Guy Fournier
Modules de jeux (pose de la clôture)
- Acceptation des travaux et paiement
- 7) Varia
- Mandat pour utilisation des services d'urbanisme de la MRC de Lotbinière
- Mosaique

Levée de l'assemblée

284-2005 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

285-2005 **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 04 octobre 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 12 OCTOBRE 2005

CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET SPORTIFS DE SAINTE-CROIX

286-2005

ENTENTE DE PRINCIPE

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix est échue depuis le 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties le 11 octobre 2005 pour son renouvellement, et ce pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accepte ladite entente telle que négociée;

POINTS MAJEURS :

- Abolition poste secrétaire t/complet 35 heures;
- Nouveau poste h/maintenance t/complet 40 heures;
- Ajout d'une 6^{ième} semaine de vacances additionnelle à 25 ans et plus de service continu;
- Reconnaissance syndicale aux salariés sur appel ou de garde avec la certification d'Emploi-Québec en eau potable;

ANNEXE A SALAIRES : hausse générale de 2.5 % pour chacune des années 2006 à 2009, soit 10.00 % sur 4 ans.

ANNEXE A SALAIRES : bonification et ajustement salariaux 2005 par classification :

- Concierge : 6.6 %
- Préposé comptoir lunch : 2.5 %
- Responsable restaurant : 4.5 %
- Préposé à la maintenance : 4.5 %
- Préposé maintenance et équipements de glace : 10.75 %
- Préposé maintenance et entretien des réseaux : 10.75 %
- Secrétaire : 3.0 %
- Salarié sur appel ou de garde avec certification en formation en eau potable délivrée par Emploi-Québec : 16.16 \$/heure, lorsque appelé et agissant à ce titre.

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter cette entente, laquelle devra également recevoir l'approbation du syndicat, et d'autoriser M. Jean Lecours, maire, M. Sylvain Boulianne, conseiller et négociateur, et Bertrand Fréchette, directeur général, à signer ladite entente.

287-2005

CRÉATION D'UN POSTE CADRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET ENGAGEMENT

ATTENDU l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix intervenue entre les parties le 11 octobre 2005;

ATTENDU l'acceptation de celle-ci par résolution numéro 286-2005;

ATTENDU QUE dans le cadre de restructuration du travail et des effectifs, le poste de secrétaire à temps complet de 35 heures est aboli;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de créer un nouveau poste cadre de directrice générale adjointe et d'engager madame France Dubuc, présentement secrétaire à la municipalité, pour agir sur le nouveau poste cadre créé.

Début de l'emploi : À la signature de la nouvelle convention collective des employés syndiqués, soit vers le 21 octobre 2005, d'où son ancien poste sera aboli.

Rémunération 2005:

- 31,850. \$ / année, soit 612.50 \$ / 35.00 heures semaine;

Rémunération 2006 :

- 32,760. \$ / année, soit 630.00 \$ / 35.00 heures semaine.

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 12 OCTOBRE 2005

La rémunération inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec et sans être limitatives du document complémentaire annexé lequel fera partie intégrante de la convention des cadres.

Vacances : Selon le plan déjà établi à la convention des cadres en regard d'un inspecteur municipal ou d'un directeur des loisirs.

Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cadres présentement en vigueur.

ÉMISSAIRE SANITAIRE SECTEUR DE LA FALAISE

288-2005

MANDAT INGÉNIEUR

ATTENDU les fortes pluies reçues les 25 et 26 septembre 2005, soit près de 137 mm sur le territoire, qui ont eu pour effet de causer des dommages importants à nos infrastructures et de sectionner l'émissaire sanitaire principal dans la falaise en direction du chenal du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il devient très urgent de réparer et que les services de professionnels sont requis;

ATTENDU l'offre reçue de Polygec inc. pour effectuer un relevé topographique détaillé en vue de l'implantation de six tranchées de reconnaissance;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ces travaux, les honoraires proposés sont fixés à 2,950. \$, en sus des taxes;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée et d'autoriser Polygec inc. à procéder aux travaux des phases 1 et 2 tels que décrits dans leur offre datée du 12 octobre 2005.

289-2005

MANDAT LABORATOIRE ÉTUDE DE SOL

ATTENDU les fortes pluies reçues les 25 et 26 septembre 2005, soit près de 137 mm sur le territoire, qui ont eu pour effet de causer des dommages importants à nos infrastructures et de sectionner l'émissaire sanitaire principal dans la falaise en direction du chenal du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il devient très urgent de réparer et que les services de professionnels sont requis;

ATTENDU l'offre reçue du laboratoire « Inspec-Sol inc. » pour effectuer une étude géotechnique afin de déterminer la nature et les caractéristiques des sols et/ou du roc en place;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ces travaux, les honoraires proposés sont fixés à 4,950. \$, en sus des taxes;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée et d'autoriser Inspec-Sol inc. à procéder aux travaux tels que décrits dans leur offre datée du 11 octobre 2005.

290-2005

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU les fortes pluies reçues les 25 et 26 septembre 2005, soit près de 137 mm sur le territoire, qui ont eu pour effet de causer des dommages importants à nos infrastructures et de sectionner l'émissaire sanitaire principal dans la falaise en direction du chenal du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il devient très urgent de réparer et que les services de professionnels, de machinerie et de main d'œuvre spécialisés sont requis;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 12 OCTOBRE 2005

ATTENDU le compte rendu daté du 5 octobre 2005 fait par M. Stéphane Milot, inspecteur municipal, et adressé au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les fonds suffisants pour effectuer les travaux requis;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de demander au ministère de la Sécurité publique d'inscrire la municipalité de Sainte-Croix à leur programme spécial d'aide financière aux sinistrés.

291-2005

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

ATTENDU les fortes pluies reçues les 25 et 26 septembre 2005, soit près de 137 mm sur le territoire, qui ont eu pour effet de causer des dommages importants à nos infrastructures et de sectionner l'émissaire sanitaire principal dans la falaise en direction du chenal du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU notre demande d'aide financière à la sécurité publique, résolution numéro 290-2005;

ATTENDU QU'advenant un refus à notre demande d'aide financière par résolution numéro 290-2005, la municipalité devra voir à trouver une autre source de financement;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement que dans cette éventualité, la municipalité de Sainte-Croix demande d'être inscrite au nouveau programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

PARC JEAN-GUY FOURNIER

MODULES DE JEUX (POSE DE LA CLÔTURE)

292-2005

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la pose de la clôture des modules de jeux pour le parc d'amusement selon la recommandation du directeur des loisirs, et d'autoriser le paiement de la facture numéro 35036 au montant de 6,211.35\$ à Clôture G.P. inc., en référence à la résolution numéro 149-2005.

VARIA

293-2005

MANDAT POUR UTILISATION DES SERVICES D'URBANISME DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la MRC de Lotbinière intervenue entre les parties le 14 septembre 2005 pour ses services en urbanisme;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter d'utiliser, selon nos besoins, les services en urbanisme de la MRC de Lotbinière pour différentes consultations.

294-2005

MOSAÏQUE

ATTENDU la soumission de Studio Maurice de Saint-Apollinaire pour la fourniture d'une mosaïque municipale pour le prix de 875.33 \$, incluant toutes taxes;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la soumission présentée et d'autoriser la prise des huit photos par le Studio Maurice.

295-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 51 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, directeur général